

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 063-216300699-20241212-24_12_12_002-DE

Commune :
LE CENDRE (069)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 940B

Document vérifié et numéroté le 28/03/2024
A Clermont-Ferrand
Par Franck PETIT
Géomètre du Cadastre
Signé

CLERMONT-FERRAND
Service Départemental des Impôts Fonciers
Boulevard Berthelot

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Téléphone : 04 73 43 21 54

ptgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

Modification selon les énonciations d'un acte public

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/03/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par AMANDINE RECHOU (2)

Réf. : 231140
Le 04/10/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan réservé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précitez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitante, etc...)

